

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 7 décembre 2023

Date de convocation : 1^{er} décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 17 Procurations : 2 Votants : 19

L'an deux mille vingt-trois, le 7 décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Olivier CHARRET, Isabelle MONTIN, Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Corinne PANATIER, Frédéric TABONE, Edith GRAVELEAU

EXCUSÉ : Claire PEAUDECERF-BADET, Bérénice DABAN

PROCURATION : Claire PEAUDECERF-BADET à Marie-Françoise CAPELANI, Bérénice DABAN à Audrey VANHOOREN

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBÉRATION N° 2023-63 : Modification du temps de travail d'un emploi occupé par un fonctionnaire

M. le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi permanent à temps non complet d'agent polyvalent destiné aux écoles et à l'entretien des bâtiments. Il s'agit d'une demande de l'agent concerné qui souhaite consacrer plus de temps à sa famille et à l'éducation de ses enfants.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, après avis favorable du Comité Technique rendu le 3 octobre 2023 et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- DÉCIDE**
- la suppression, à compter du 1^{er} janvier 2024, d'un emploi permanent à temps non complet (28 heures hebdomadaires) d'agent polyvalent destiné aux écoles et à l'entretien des bâtiments communaux.
 - la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (20 heures hebdomadaires) d'agent polyvalent destiné aux écoles et à l'entretien des bâtiments communaux.

VOTE

POUR	19
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,
Le Maire

